

- Règlement Particulier -

Article 1.

La 4^{ème} étape du Trophée Régional Jeunes de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton se déroulera le **Samedi 12 et le Dimanche 13 mars 2023 au Stade Universitaire, 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand**. Le tournoi se déroulera sur deux gymnases présents sur le même site, l'un en face de l'autre. Le club organisateur est le Clermont Université Club Badminton (CUC Badminton).

Le tournoi est enregistré sur la base de donnée fédérale Poona sous le numéro **2203391**.

Les juges-arbitres sont **Wilfried PERSONNAT** (Juge-Arbitre principal) et **Denis MARQUE** (Juge-Arbitre Adjoint). Les GEO sont **Benjamin MOULEYRE** et **Jérémy SIROUX**.

Le logiciel utilisé pour la compétition sera BadNet.

Article 2.

Le tournoi est ouvert aux licenciés des catégories poussins, benjamins et minimes licenciés pour la saison 2022-2023 dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton et appartenant à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton. Les minibad peuvent participer au tournoi après accord du CTR de la Ligue. Chaque participant doit être en règle vis-à-vis du règlement médical fédéral et ne doit pas faire l'objet de sanction l'interdisant de participer à des compétitions. Les vérifications seront faites sur Poona avant le tirage au sort.

Sur cette quatrième étape, les jeunes pourront s'inscrire dans les disciplines : simple homme/simple dames et/ou double hommes/double dames.

Les doubles se dérouleront le samedi (de 13h à 19h) et les simples le dimanche (de 9h à 18h).
(Horaires susceptibles d'être modifiés)

Article 3.

Les inscriptions sont à réaliser directement sur BadNet avant le **samedi 25 février 2022, 23h, délai de rigueur**. Les droits d'engagements sont de 7€ pour un tableau et de 11€ pour deux tableaux (à régler sur BadNet au moment de l'inscription ou par chèque bancaire/espèces le jour J lors du pointage à la table de marque). Si le règlement est effectué par un club ou comité, merci de faire en sorte qu'il soit apporté le jour de la compétition, s'il n'a pas été fait avant.

Article 4.

La confection des tableaux et le tirage au sort se feront **le lundi 27 février 2023**, en prenant en compte le classement CPPH du joueur (ou en prenant la moyenne des CPPH de la paire, dans le cas des doubles) à la date du **vendredi 24 février 2023**.

Les joueurs poussins seront rassemblés selon la catégories d'âge tandis que les joueurs benjamins et minimes seront regroupés respectivement à leur CPPH.

Article 5.

Pour des raisons d'organisation et de bon déroulement du tournoi, le nombre de participants est limité à 144 joueurs.

En cas de surnombre, les joueurs retenus seront ceux disposant des meilleurs CPPH (après accord de la Ligue).

Article 6.

Les tableaux seront conformes au règlement du circuit TRJ.

- **En simple**, les tableaux seront composés de 8 joueurs (par catégorie d'âge pour les poussins et par séries (CPPH) pour les autres catégories), réparties en deux poules de 4 joueurs avec deux sortants par poule. Si le nombre de joueurs inscrits de la dernière série est inférieur à 8, alors la structure de cette dernière pourra être modifiée conformément au règlement du TRJ.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Si les inscriptions sont supérieures aux limites définies ci-dessus, seuls les meilleurs joueurs ou paires seront retenus (respectivement au classement CPPH). Les têtes de série seront désignées à la date limite d'inscription par le(s) Juge-Arbitre(s) selon le classement CPPH. Pour les doubles, c'est la moyenne des CPPH qui déterminent les têtes de série.

Article 7.

Les convocations seront transmises au plus tard 4 jours avant la compétition par courrier électronique au club et aux joueurs qui se doivent d'arriver à leur heure de convocation voire plus en amont si cela est spécifié dans ces dernières. En cas de retard, ou de quelconque problème, il appartient à chacun de faire le nécessaire pour prévenir l'organisation, joignable au 06 76 84 04 77 (Benjamin MOULEYRE - GEO Principal) ou par mail à jeunes@cucbadminton.com

Article 8.

Dès son arrivée dans la salle et avant toute chose, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.

A l'appel de son nom, le joueur dispose de trois minutes pour dans l'ordre :

- venir chercher la feuille de match auprès de la table de marque
- se rendre sur le terrain indiqué en présence de tous les accessoires nécessaires
- finir de se préparer
- tester les volants

Tout joueur ne répondant pas à l'appel pour son match passées cinq minutes et trois appels de son nom, pourrait être déclaré forfait par le juge-arbitre pour ce match.

Article 9.

La salle principale (disposant de 12 terrains de badminton) sera modulée ainsi : une table de marque, 9 terrains praticables, 3 terrains non praticables (espace joueurs/restauration), et pas de terrains d'échauffement.

La salle annexe (à 10m) disposant de 4 terrains de badminton sera modulée ainsi : une table de marque, 4 terrains praticables, pas de terrain d'échauffement.

Le club organisateur se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier le nombre de terrains jouables.

Article 10.

En cas de forfait, quelle que soit la nature, il incombe aux joueurs de le signaler dans les plus brefs délais au club organisateur, dont les coordonnées sont citées à l'article 7 du présent règlement.

Au delà de la date de confection des tableaux, fixée au lundi 27 février 2023, tout forfait devra être justifié sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical par exemple). Ce document doit être envoyé dans les 5 jours suivants la compétition à Sophie BLUY à l'adresse mail : sophie.bluy@badminton-aura.org.

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions définies par la « Procédure de gestion des forfaits et des sanctions » du Guide du Badminton seront appliquées.

Article 11.

Un joueur pourra être remplacé avec l'accord des Juges-Arbitres et des joueurs concernés. Ces remplacements seront effectués avec des joueurs en liste d'attente avant le tournoi, et sur place uniquement si le tableau concerné n'a pas encore débuté.

Article 12.

Les joueurs désirant s'absenter du gymnase, quelle que soit la raison, devront **obligatoirement** le signaler à la table de marque **et** aux Juges-Arbitres. Ce sont ces derniers qui approuveront ou non l'absence momentanée du joueur.

Article 13.

Un échéancier prévisionnel des matchs sera affiché dans le gymnase. Ces horaires seront donnés à titre indicatifs et pourront évoluer en fonction de l'évolution des matchs. Il appartiendra donc à chacun de se tenir au courant de l'évolution et de rester prêt à jouer son match. La totalité du tournoi sera accessible en direct sur l'application EBAD.

Article 14.

Les matchs se dérouleront selon les Règles Officielles du Badminton en vigueur à la date du tournoi. La compétition respectera quant à elle le Règlement Général des Compétitions de la Fédération Française de Badminton qui sera appliqué par les Juges Arbitres du tournoi.

Les matchs seront en auto-arbitrage.

Article 15.

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera le RSL3 en vente à la table de marque au prix de 25€ le tube de 12 volants.

Article 16.

Le conseil est strictement interdit pendant et entre les points pour toutes les catégories d'âges. Il reste autorisé aux pauses de milieu et d'entre-deux sets. Les encouragements sont eux possibles entre les points, dans la limite du raisonnable.

Article 17.

Tout volant touchant une structure fixe ou amovible de la salle (plafond, éclairages, panneaux de basket ou autre) sera considéré « let » pour le premier service puis « faute » pour le service immédiatement après. En jeu, le volant sera directement considéré « faute ».

Article 18.

Seul un représentant d'un club ou comité dûment identifié pourra faire une réclamation auprès du juge-arbitre. Les coachs se devront d'être vêtus d'une tenue correcte, à savoir tenue de sport et pantalon.

Article 19.

Toutes les personnes présentes dans le gymnase se doivent de respecter le comité d'organisation, le présent règlement, les affichages de sécurité et la propreté des lieux. En particulier, il est strictement interdit de fumer dans le gymnase, les locaux attenants (vestiaires, buvette, ...) mais aussi dans le parc du stade.

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking, vestiaires...).

Article 20.

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'un responsable de club/comité, dûment identifié auprès de la table de marque, lors du pointage des joueurs, pour toute la durée de la compétition. Le club organisateur décharge toute responsabilité en cas de problème.

Article 21.

Tout joueur, coach ou membre du public est susceptible d'être pris en photo et/ou filmé durant le tournoi. Les photos et vidéos pourront être diffusées sur les différents support de communication du club :

- site Internet (www.cucbadminton.com)
- page Facebook (*CUC Badminton*)
- chaine Youtube (*CUC Badminton*)
- compte Instagram (*CUC Badminton*)

À la demande du joueur, toute photo ou vidéo le concernant et diffusée sur un des supports cités ci-dessus pourra être retirée.

Article 22.

Toute décision des Juges-Arbitres est sans appel.

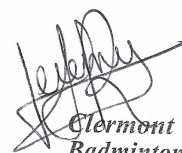
Article 23.

Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci ne s'applique pas seulement aux joueurs sinon à toutes les personnes présentes au sein des infrastructures de la compétition. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement du circuit TRJ et le règlement fédéral s'appliqueront pour tout point non cité ci-dessus.

**Le Juge-Arbitre Principal,
Wilfried PERSONNAT**

**Pour le CUC Badminton,
Jérémy SIROUX**


**Clermont Université Club
Badminton**
CLERMONT
UNIVERSITÉ  15 bis rue Poncillon
63000 Clermont-Fd
cucbad63@gmail.com